

Dépliant pour les groupes

Avec les décisions des deux Commissions des finances

18.041né Budget 2019 assorti du plan intégré des tâches et des finances 2020-2022

			Projet du Conseil fédéral	Annonce tardive du Conseil fédéral	Propositions de la Commission des finances du Conseil national	Propositions de la Commission des finances du Conseil des Etats	Remarques
			du 22 août 2018	du 22 août 2018	du 9 novembre 2018	du 15 novembre 2018	
					Adhésion au projet, resp. à l'annonce tardive, sauf observation.	Adhésion au projet, resp. à l'annonce tardive, sauf observation.	
Page message tome 1, 2A resp. 2B / Département / Office / Crédit de charges (A) - Poste de revenus (E)			Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	
A	BUDGET DES UNITES ADMINISTRATIVES						
1	AUTORITES ET TRIBUNAUX						
101	Assemblée fédérale						
					Majorité	Minorité (Kiener Nellen, Bendahan, Brélaz, Gysi, Hadorn, Meyer Mattea, Schneider Schüttel)	
2A 13	A202.0102	Parlement	47 730 000		47 830 000		Voir aussi arrêté fédéral II.
107	Tribunal pénal fédéral						
2A 35	A200.0001	Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	15 439 300		13 529 500		Proposition commune avec la proposition sur la position A200.0002. Voir aussi arrêté fédéral II.
-	A200.0002	Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire) Cour d'appel (nouveau)	0		2 909 800		Proposition partiellement commune avec la proposition sur la position A200.0001. Voir aussi arrêté fédéral II.

			Projet du Conseil fédéral	Annonce tardive du Conseil fédéral	Propositions de la Commission des finances du Conseil national	Propositions de la Commission des finances du Conseil des Etats	Remarques
			Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	
Page message tome 1, 2A resp. 2B / Département / Office / Crédit de charges (A) - Poste de revenus (E)							
2	DEPARTEMENT FEDERAL DES AFFAIRES ETRANGERES						
202	Département fédéral des affaires étrangères						
2A 63	-	Charges	3 131 252 100		Majorité Minorité (Keller Peter, Bigler, Frehner, Grin, Grüter, Hausammann, Müller Thomas, Nicolet, Pezzatti, Schwander, Sollberger, Vitali) 3 053 538 800		Voir aussi arrêté fédéral II.
2A 85	A231.0332	Soutien financier à des actions humanitaires	338 115 700		Majorité Minorité I (Gysi, Bendahan, Brélaz, Hadorn, Kiener Nellen, Meyer Mattea, Schneider Schüttel) Minorité II (Schneider Schüttel, Brélaz, Gysi, Hadorn, Heim, Kiener Nellen, Meyer Mattea) 403 000 300 358 115 700		Minorité I : Proposition commune avec la minorité I sur les positions 202/A231.0329, 202/A231.0330, 202/A231.0338, 202/A231.0336, 704/A231.0202 et 704/A231.0210.
2A 87	A231.0329	Actions spécifiques de la coopération au développement	807 323 800		Majorité Minorité I (Gysi, Bendahan, Brélaz, Hadorn, Kiener Nellen, Meyer Mattea, Schneider Schüttel) Minorité II (Schneider Schüttel, Brélaz, Gysi, Hadorn, Heim, Kiener Nellen, Meyer Mattea) Minorité III (Keller Peter, Frehner, Grin, Grüter, Hausammann, Müller Thomas, Nicolet, Schwander, Sollberger) 928 550 700 827 323 800 785 199 279		Minorité I : Proposition commune avec la minorité I sur les positions 202/A231.0332, 202/A231.0330, 202/A231.0338, 202/A231.0336, 704/A231.0202 et 704/A231.0210.
2A 88	A231.0330	Coopération multilatérale au développement	304 400 000		Majorité Minorité I (Gysi, Bendahan, Brélaz, Hadorn, Kiener Nellen, Meyer Mattea, Schneider Schüttel) Minorité II (Schneider Schüttel, Brélaz, Gysi, Hadorn, Heim, Kiener Nellen, Meyer Mattea) 382 215 700 314 400 000		Minorité I : Proposition commune avec la minorité I sur les positions 202/A231.0332, 202/A231.0329, 202/A231.0338, 202/A231.0336, 704/A231.0202 et 704/A231.0210.

			Projet du Conseil fédéral	Annonce tardive du Conseil fédéral	Propositions de la Commission des finances du Conseil national		Propositions de la Commission des finances du Conseil des Etats	Remarques
			Fr.	Fr.	Fr.		Fr.	
					Majorité	Minorité I (Gysi, Bendahan, Brélaz, Hadorn, Kiener Nellen, Meyer Mattea, Schneider Schüttel)		
Page message tome 1, 2A resp. 2B / Département / Office / Crédit de charges (A) - Poste de revenus (E)								
2A 89	A231.0338	Gestion civile des conflits et droits de l'homme	58 865 100			70 344 100		Minorité I : Proposition commune avec la minorité I sur les positions 202/A231.0332, 202/A231.0329, 202/A231.0330, 202/A231.0336, 704/A231.0202 et 704/A231.0210.
					Majorité	Minorité I (Gysi, Bendahan, Brélaz, Hadorn, Kiener Nellen, Meyer Mattea, Schneider Schüttel)		
2A 90	A231.0336	Aide aux pays de l'Est	135 370 000			155 309 700		Minorité I : Proposition commune avec la minorité I sur les positions 202/A231.0332, 202/A231.0329, 202/A231.0330, 202/A231.0338, 704/A231.0202 et 704/A231.0210.

				Projet du Conseil fédéral	Annonce tardive du Conseil fédéral	Propositions de la Commission des finances du Conseil national	Propositions de la Commission des finances du Conseil des Etats	Remarques
Page message tome 1, 2A resp. 2B / Département / Office / Crédit de charges (A) - Poste de revenus (E)				Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	
3	DEPARTEMENT FEDERAL DE L'INTERIEUR							
303	Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes							
2A 105	-	Charges		9 471 500		Majorité Minorité (Frehner, Grüter, Keller Peter, Müller Thomas, Schwander, Sollberger) 0		
2A 109	A200.0001	Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire)		5 002 300		Majorité Minorité I (Bendahan, Brélaz, Gysi, Hadorn, Kiener Nellen, Meyer Mattea, Schneider Schüttel)	Minorité II (Meyer Mattea, Bendahan, Brélaz, Gysi, Hadorn, Kiener Nellen, Schneider Schüttel)	Minorité II : Voir aussi arrêté fédéral II.
306	Office fédéral de la culture							
2A 117	-	Charges		229 772 000		Majorité Minorité (Frehner, Grin, Grüter, Hausamman, Keller Peter, Müller Thomas, Nicolet, Schwander, Sollberger)		
2A 125	A231.0131	Musées, collections, réseaux de tiers		11 973 200		Majorité Minorité (Gschwind, Bendahan, Brélaz, Egger, Gmür Alois, Gysi, Hadorn, Kiener Nellen, Meyer Mattea, Schneider Schüttel, Siegenthaler, Weibel)	12 503 200	Voir aussi arrêté fédéral II.
316	Office fédéral de la santé publique							
2A 149	A200.0001	Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire)		165 231 000		Majorité Minorité (Weibel, Bendahan, Brélaz, Egger, Gmür Alois, Gschwind, Gysi, Hadorn, Kiener Nellen, Meyer Mattea, Schneider Schüttel, Siegenthaler)		
317	Office fédéral de la statistique							
2A 161	A200.0001	Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire)		172 421 100		Majorité Minorité (Nicolet, Frehner, Grin, Grüter, Hausamman, Keller Peter, Müller Thomas, Schwander, Sollberger)		

			Projet du Conseil fédéral	Annonce tardive du Conseil fédéral	Propositions de la Commission des finances du Conseil national	Propositions de la Commission des finances du Conseil des Etats	Remarques
Page message tome 1, 2A resp. 2B / Département / Office / Crédit de charges (A) - Poste de revenus (E)			Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	
318 Office fédéral des assurances sociales							
2A 169	A200.0001	Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	63 570 200		Majorité Minorité (Meyer Mattea, Bendahan, Brélaz, Gysi, Hadorn, Kiener Nellen, Schneider Schüttel) 65 370 200		Voir aussi arrêté fédéral II.
2A 173	A231.0244	Accueil extra-familial pour enfants	38 300 000		Majorité Minorité (Frehner, Grin, Grüter, Hausammann, Keller Peter, Müller Thomas, Nicolet, Schwander, Solliberger) 24 950 515		

				Projet du Conseil fédéral	Annonce tardive du Conseil fédéral	Propositions de la Commission des finances du Conseil national	Propositions de la Commission des finances du Conseil des Etats	Remarques
Page message tome 1, 2A resp. 2B / Département / Office / Crédit de charges (A) - Poste de revenus (E)				Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	
4				DEPARTEMENT FEDERAL DE JUSTICE ET POLICE				
420				Secrétariat d'état aux migrations				
2A 241	A200.0001	Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire)		251 550 800		Majorité (Grin, Frehner, Grüter, Hausammann, Keller Peter, Nicolet, Schwander, Sollberger) 242 813 300 Minorité		
2A 242	A202.0156	Centres féd. pr requérants d'asile (CFA) : dépenses exploit.		193 981 100		Majorité (Grin, Frehner, Grüter, Hausammann, Keller Peter, Nicolet, Schwander, Sollberger) 132 539 754 Minorité		
2A 245	A231.0153	Aide soc. requ. asile, pers. admises à titre prov., réfugiés		1 264 712 000		Majorité (Hadorn, Bendahan, Brélaz, Egger, Gmür Aloïs, Gschwind, Gysi, Kiener Nellen, Meyer Mattea, Schneider Schüttel, Siegenthaler) 1 219 712 000 Minorité selon CF		

				Projet du Conseil fédéral	Annonce tardive du Conseil fédéral	Propositions de la Commission des finances du Conseil national	Propositions de la Commission des finances du Conseil des Etats	Remarques
Page message tome 1, 2A resp. 2B / Département / Office / Crédit de charges (A) - Poste de revenus (E)				Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	
5	DEPARTEMENT FEDERAL DE LA DEFENSE, DE LA PROTECTION DE LA POPULATION ET DES SPORTS							
500	Secrétariat général du DDPS							
						Majorité	Minorité (Frehner, Grin, Grüter, Hausammann, Keller Peter, Müller Thomas, Nicolet, Schwander, Sollberger)	
2A 267	A200.0001	Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	88 395 000				80 921 000	
504	Office fédéral du sport							
						Majorité	Minorité (Frehner, Grüter, Keller Peter, Schwander, Sollberger)	
2A 285	A231.0109	Manifestations sportives internationales	11 970 000			14 970 000	<i>selon CF</i>	Voir aussi arrêté fédéral Ia, art. 8 et arrêté fédéral II.
506	Office fédéral de la protection de la population							
						Majorité	Minorité (Frehner, Grin, Grüter, Hausammann, Keller Peter, Müller Thomas, Schwander, Sollberger)	
2A 287	-	Charges	173 330 700				169 834 000	
570	Office fédéral de topographie swisstopo							
						Majorité	Minorité (Bigler, Frehner, Grin, Grüter, Hausammann, Keller Peter, Müller Thomas, Nicolet, Pezzatti, Schwander, Sollberger, Vitali)	
2A 335	A200.0001	Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	81 074 800				77 020 800	

				Projet du Conseil fédéral	Annonce tardive du Conseil fédéral	Propositions de la Commission des finances du Conseil national			Propositions de la Commission des finances du Conseil des Etats		Remarques
Page message tome 1, 2A resp. 2B / Département / Office / Crédit de charges (A) - Poste de revenus (E)				Fr.	Fr.	Fr.			Fr.		
6 DEPARTEMENT FEDERAL DES FINANCES											
606 Administration fédérale des douanes											
						Majorité	Minorité I (Meyer Mattea, Bendahan, Brélaz, Hadorn, Heim, Kiener Nellen, Schneider Schüttel)	Minorité II (Gmür Alois, Bigler, Bourgeois, Egger, Meyer Mattea, Siegenthaler, Vitali, Weibel)	Majorité	Minorité (Höslü, Hegglin Peter, Levrat)	
2B 83	A200.0001	Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire)		880 678 900		883 494 900	883 494 900	selon CF	883 494 900	selon CF	Majorité : Pour Cgfr, avec compensation sur les départements pour les charges de personnel. Minorité I : Pour AFD, sans compensation sur les charges de personnel. Voir aussi arrêté fédéral II.
611 Contrôle fédéral des finances											
						Majorité	Minorité (Bigler, Bourgeois, Frehner, Gmür Alois, Grin, Grüter, Keller Peter, Müller Thomas, Nicolet, Pezzatti, Sollberger)				
2B 113	A200.0001	Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire)		29 685 600				27 719 000			Voir aussi arrêté fédéral II.
614 Office fédéral du personnel											
						Majorité	Minorité (Gysi, Bendahan, Brélaz, Hadorn, Kiener Nellen, Meyer Mattea, Schneider Schüttel)				
2B 121	A202.0130	Mesures salariales		33 195 800				58 195 800			
620 Office fédéral des constructions et de la logistique											
						Majorité	Minorité (Schwander, Frehner, Grin, Grüter, Hausammann, Keller Peter, Müller Thomas, Nicolet, Sollberger)				
2B 130	A200.0001	Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire)		573 771 000				569 771 000			Voir aussi arrêté fédéral II.

				Projet du Conseil fédéral	Annonce tardive du Conseil fédéral	Propositions de la Commission des finances du Conseil national	Propositions de la Commission des finances du Conseil des Etats	Remarques
Page message tome 1, 2A resp. 2B / Département / Office / Crédit de charges (A) - Poste de revenus (E)				Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	
7				DEPARTEMENT FEDERAL DE L'ECONOMIE, DE LA FORMATION ET DE LA RECHERCHE				
701				Secrétariat général du DEFR				
2B 143	A231.0181	Contribution financière au domaine des EPF	2 335 364 000	Majorité	Minorité (Schneider Schüttel, Bendahan, Brélaz, Gysi, Hadorn, Kiener Nellen, Meyer Mattea)	2 365 364 000	2 365 364 000	
				Majorité	Minorité (Schneider Schüttel, Bendahan, Brélaz, Gysi, Hadorn, Kiener Nellen, Meyer Mattea)			
2B 144	A231.0183	Institut féd. des hautes études en formation prof. (IFFP)	40 008 500	Majorité	Minorité I (Gysi, Bendahan, Brélaz, Hadorn, Kiener Nellen, Meyer Mattea, Schneider Schüttel)	247 826 400		Minorité I : Proposition commune avec la minorité I sur les positions 202/A231.0332, 202/A231.0329, 202/A231.0330, 202/A231.0338, 202/A231.0336 et 704/A231.0210.
				Majorité	Minorité I (Gysi, Bendahan, Brélaz, Hadorn, Kiener Nellen, Meyer Mattea, Schneider Schüttel)			
2B 165	A231.0202	Coopération économique au développement	213 052 800	Majorité	Minorité I (Gysi, Bendahan, Brélaz, Hadorn, Kiener Nellen, Meyer Mattea, Schneider Schüttel)	86 929 400		Minorité I : Proposition commune avec la minorité I sur les positions 202/A231.0332, 202/A231.0329, 202/A231.0330, 202/A231.0338, 202/A231.0336 et 704/A231.0202.
				Majorité	Minorité I (Gysi, Bendahan, Brélaz, Hadorn, Kiener Nellen, Meyer Mattea, Schneider Schüttel)			
2B 166	A231.0210	Coopération économique avec les États d'Europe de l'Est	76 049 000	Majorité	Minorité I (Gysi, Bendahan, Brélaz, Hadorn, Kiener Nellen, Meyer Mattea, Schneider Schüttel)	86 929 400		Minorité I : Proposition commune avec la minorité I sur les positions 202/A231.0332, 202/A231.0329, 202/A231.0330, 202/A231.0338, 202/A231.0336 et 704/A231.0202.
				Majorité	Minorité I (Gysi, Bendahan, Brélaz, Hadorn, Kiener Nellen, Meyer Mattea, Schneider Schüttel)			

			Projet du Conseil fédéral	Annonce tardive du Conseil fédéral	Propositions de la Commission des finances du Conseil national		Propositions de la Commission des finances du Conseil des Etats	Remarques
Page message tome 1, 2A resp. 2B / Département / Office / Crédit de charges (A) - Poste de revenus (E)			Fr.	Fr.	Fr.		Fr.	
708 Office fédéral de l'agriculture								
2B 177	A200.0001	Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	83 882 500		84 428 800			Voir aussi arrêté fédéral Ib.
735 Organe d'exécution du service civil								
2B 217	A200.0001	Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	40 033 300		38 392 200			Voir aussi arrêté fédéral II.
750 Secrétariat d'état à la formation, à la recherche et à l'innovation								
2B 225	-	Charges	4 577 317 500		4 429 353 600			
2B 232	A231.0259	Indemnités forfaitaires et formation prof. supérieure	838 365 700		869 865 700		856 375 700	
2B 233	A231.0260	Contributions liées à des innovations et à des projets	39 098 300		40 078 800		40 078 800	
2B 233	A231.0261	Contributions de base Universités LEHE	690 233 100		705 213 100		705 213 100	
2B 234	A231.0263	Contributions de base Hautes écoles spécialisées LEHE	536 446 100		547 866 100		547 866 100	

				Projet du Conseil fédéral	Annonce tardive du Conseil fédéral	Propositions de la Commission des finances du Conseil national		Propositions de la Commission des finances du Conseil des Etats	Remarques
				Fr.	Fr.	Fr.		Fr.	
Page message tome 1, 2A resp. 2B / Département / Office / Crédit de charges (A) - Poste de revenus (E)									
						Majorité	Minorité (Schneider Schüttel, Bendahan, Brélaz, Gysi, Hadorn, Kiener Nellen, Meyer Mattea)		
2B 234	A231.0264	Contributions à la formation		24 731 600			25 471 000	25 531 600	
						Majorité	Minorité (Schneider Schüttel, Bendahan, Brélaz, Gysi, Hadorn, Kiener Nellen, Meyer Mattea)		
2B 235	A231.0268	Aides financières LFCo		6 823 000			7 016 500	7 023 000	
						Majorité	Minorité I (Schneider Schüttel, Bendahan, Brélaz, Gysi, Hadorn, Kiener Nellen, Meyer Mattea)	Minorité II (Hausammann, Frehner, Grin, Grüter, Keller Peter, Müller Thomas, Nicolet, Schwander, Sollberger)	
2B 236	A231.0272	Institutions chargées d'encourager la recherche		1 082 331 000			1 104 141 000	1 104 141 000	Minorité II : Voir aussi arrêté fédéral II.
						Majorité	Minorité (Schneider Schüttel, Bendahan, Brélaz, Gysi, Hadorn, Kiener Nellen, Meyer Mattea)		
2B 237	A231.0273	Établissements de recherche d'importance nationale		102 298 600			105 345 500		

				Projet du Conseil fédéral	Annonce tardive du Conseil fédéral	Propositions de la Commission des finances du Conseil national	Propositions de la Commission des finances du Conseil des Etats	Remarques
Page message tome 1, 2A resp. 2B / Département / Office / Crédit de charges (A) - Poste de revenus (E)				Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	
8	DEPARTEMENT FEDERAL DE L'ENVIRONNEMENT, DES TRANSPORTS, DE L'ENERGIE ET DE LA COMMUNICATION							
805	Office fédéral de l'énergie							
						Majorité	Minorité	
						(Sollberger, Bigler, Frehner, Grin, Grüter, Keller Peter, Müller Thomas, Nicolet, Pezzatti, Schwander)		
2B 293	A200.0001	Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	90 313 700				71 313 700	Voir aussi arrêté fédéral II.
						Majorité	Minorité	
						(Sollberger, Bigler, Frehner, Grin, Grüter, Keller Peter, Müller Thomas, Nicolet, Pezzatti, Schwander)		
2B 295	A236.0116	Programme Bâtiments	395 666 600				394 666 600	Voir aussi arrêté fédéral II.
810	Office fédéral de l'environnement							
						Majorité	Minorité	
						(Hadorn, Bendahan, Brélaz, Egger, Gmür Alois, Gschwind, Gysi, Kiener Nellen, Meyer Mattea, Schneider Schüttel, Siegenthaler, Weibel)		
2B 332	A200.0001	Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	212 119 800			204 384 449	selon CF	
816	Service suisse d'enquête de sécurité							
2B 353	A200.0001	Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	7 772 200	10 579 200				

Page message tome 1, 2A resp. 2B / Département / Office / Crédit de charges (A) - Poste de revenus (E)		Projet du Conseil fédéral	Annonce tardive du Conseil fédéral	Propositions de la Commission des finances du Conseil national		Propositions de la Commission des finances du Conseil des Etats	Remarques
		Fr.	Fr.	Fr.		Fr.	
Groupes de comptes							
Dépenses de personnel							
				Majorité	Minorité		
				(Grüter, Bigler, Frehner, Grin, Hausammann, Keller Peter, Müller Thomas, Nicolet, Pezzatti, Schwander, Sollberger)			
2A 61 - 2B 360	Dépenses de personnel	5 855 528 200			5 805 528 200		Exclu : A+T, CDF. Voir aussi arrêté fédéral II.
Conseil et recherche sur mandat							
				Majorité	Minorité		
				(Schwander, Frehner, Grin, Grüter, Hausammann, Keller Peter, Müller Thomas, Nicolet, Sollberger)			
2A 61 - 2B 360	Conseil et recherche sur mandat	216 108 900			185 475 902		Exclu : A+T, CDF. Voir aussi arrêté fédéral II.
Charges de biens et serv. et charges d'exploit.							
				Majorité	Minorité		
				(Meyer Mattea, Bendahan, Brélaz, Egger, Gmür Alois, Gschwind, Gysi, Hadorn, Kiener Nellen, Schneider Schüttel, Siegenthaler, Weibel)			
2A 61 - 2B 360	Charges de biens et serv. et charges d'exploit.	4 300 156 900		4 281 167 800	<i>selon CF</i>		Exclu : A+T, CDF. Voir aussi arrêté fédéral II.
Groupe de tâches							
Aide au développement (pays du Sud et de l'Est)							
				Majorité	Minorité		
				(Keller Peter, Frehner, Grin, Grüter, Hausammann, Müller Thomas, Nicolet, Schwander, Sollberger)			
1 83	Aide au développement (pays du Sud et de l'Est)	2 702 703 351			2 605 271 299		

Projet
du Conseil fédéral

Annonce tardive
du Conseil fédéral

Propositions de la
Commission des finances
du Conseil national

Propositions de la
Commission des finances
du Conseil des Etats

Remarques

B 1

du 22 août 2018

du 22 août 2018

du 9 novembre 2018

du 15 novembre 2018

Adhésion au projet, resp. à
l'annonce tardive, sauf
observation.

Adhésion au projet, resp. à
l'annonce tardive, sauf
observation.

Arrêté fédéral la concernant le budget pour l'année 2019

du ... décembre 2018

L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse,
vu les art. 126 et 167 de la Constitution¹,
vu le message du Conseil fédéral du 22 août 2018²,

arrête :

¹ RS 101

² Non publié dans la FF

Art. 1 Compte de résultats

¹ Les charges et les revenus inscrits au budget 2019 de la Confédération suisse sont approuvés.

² Le compte de résultats tel que prévu au budget 2019 se solde par :

	francs				
a.	des charges de	71 375 644 300	... 71 378 451 300	... 71 308 211 206	... 71 480 181 800
b.	des revenus de	73 893 764 200			
c.	un excédent de revenus de	2 518 119 900	... 2 515 312 900	... 2 585 552 994	... 2 413 582 400

Art. 2 Compte des investissements

¹ Les dépenses et les recettes d'investissement inscrites au budget 2019 de la Confédération suisse sont approuvées.

² Le compte des investissements tel que prévu au budget 2019 se solde par :

	francs	
a.	des dépenses d'investissement de	11 119 098 500
b.	des recettes d'investissement de	694 188 900
c.	un excédent de dépenses de	10 424 909 600

**Art. 3 Transferts de crédits dans le domaine propre de
l'administration**

¹ L'administration est autorisée à procéder à des transferts de crédits entre les enveloppes budgétaires, entre les enveloppes budgétaires et les crédits ponctuels et entre les crédits ponctuels.

² L'enveloppe budgétaire ou le crédit ponctuel ayant fait l'objet d'un transfert de crédits peut être majoré à concurrence de 3 % au maximum du crédit budgétaire autorisé. Le DFF (AFF et UPIC) peut accorder des exceptions pour financer des investissements portés à l'actif, non budgétisés auprès des fournisseurs de prestations informatiques.

Art. 4 Autres transferts de crédits

¹ Le DFAE (DDC) est autorisé à procéder à des transferts de crédits entre les charges du Corps suisse d'aide humanitaire (enveloppe budgétaire «Charges de fonctionnement») et le crédit budgétaire «Soutien financier à des actions humanitaires». Ces transferts ne doivent pas dépasser le montant total de 7 millions de francs.

² Le DFAE (direction politique) est autorisé à procéder à des transferts de crédits entre les charges du Pool d'experts suisse pour la promotion civile de la paix (enveloppe budgétaire «Charges de fonctionnement») et le crédit budgétaire «Gestion civile des conflits et droits de l'homme». Ces transferts ne doivent pas dépasser le montant total de 3 millions de francs.

--	--

³ Le DFAE (DDC) est autorisé à procéder à des transferts de crédits entre les crédits budgétaires «Actions spécifiques de la coopération au développement» et «Coopération multilatérale au développement» d'un côté, et le crédit budgétaire «Soutien financier à des actions humanitaires», de l'autre. Ces transferts ne doivent pas dépasser le montant total de 30 millions de francs.

⁴ Le DEFR (SG) et le DFF (OFCL) sont autorisés à procéder à des transferts de crédits entre le crédit d'investissement de l'OFCL destiné aux constructions des EPF et la contribution financière au domaine des EPF. Ces transferts ne doivent pas dépasser le seuil de 20 % du crédit ponctuel autorisé pour les constructions des EPF.

⁵ Le DETEC (OFEN et OFEV) est autorisé à procéder à des transferts de crédits entre le crédit budgétaire en faveur du programme Bâtiments (OFEN) et le crédit budgétaire destiné à la redistribution du produit de la taxe sur le CO₂ sur les combustibles (OFEV).

Art. 5 Compte de financement

¹ Les dépenses et les recettes inscrites au budget 2019 de la Confédération suisse sont approuvées.

² Le compte de financement tel que prévu au budget 2019 se solde par :

	francs				
a.	des dépenses de	72 292 759 400	... 72 295 566 400	... 72 225 326 306	... 72 397 296 900
b.	des recettes de	73 555 884 800			
c.	un excédent de recettes de	1 263 125 400	... 1 260 318 400	... 1 330 558 494	... 1 158 587 900

Art. 6 Frein à l'endettement

¹ Conformément à l'art. 126, al. 2, de la Constitution fédérale (Cst.), le budget se fonde sur un plafond des dépenses totales de 73 261 661 261 francs.

Art. 7 Crédits d'engagement soumis au frein aux dépenses**Art. 7 ▼***Frein aux dépenses*

¹ Les crédits d'engagement suivants, dont le détail figure dans des listes spéciales, sont approuvés :

	francs
a. Conditions institutionnelles et financières	23 190 000
b. Sécurité	176 000 000
c. Formation et recherche	5 400 000
d. Programme de construction 2019 du domaine des EPF (projets individuels)	135 400 000
e. Trafic	60 000 000
f. Environnement et aménagement du territoire	22 000 000

² La durée de validité du crédit d'engagement «Protection contre le bruit 2016-2018» sollicité par l'arrêté fédéral I du 17 décembre 2015³ concernant le budget pour l'année 2016 est prolongée de quatre ans jusqu'en 2022. Parallèlement, un crédit additionnel de 36 millions de francs est approuvé.

³ Le crédit-cadre suivant est approuvé :

Constructions du domaine des EPF 2019 (constructions dont le coût est inférieur à 10 mio. de fr.)	120 000 000
--	-------------

³ FF 2016 2123

Art. 8 Crédits d'engagement non soumis au frein aux dépenses

Les crédits d'engagement suivants, dont le détail figure dans des listes spéciales, sont approuvés :

- a. Conditions institutionnelles et financières 19 019 000
- b. Programme de construction 2019 du domaine des EPF
(projets individuels) 14 000 000

Majorité

Minorité

(Frehner, Grüter,
Keller Peter,
Schwander,
Sollberger)

c. Culture et loisirs
(Championnats
du monde de
cyclisme 2020)
5 000 000

selon CF

c. Culture et loisirs
(Championnats
du monde de
cyclisme 2020)

5 000 000

Voir aussi partie
chiffrée, position
504/A231.0109 et
Arrêté fédéral II.

**Art. 9 Transferts de crédits dans les programmes de
construction 2019 du domaine des EPF**

¹ Le DEFR est autorisé à procéder à des transferts entre les crédits d'engagement visés à l'art. 7, al. 1, let. d, l'art. 8, let. b et le crédit-cadre visé à l'art. 7, al. 3.

² Le DEFR est également autorisé à procéder à des transferts entre les crédits d'engagement visés à l'art. 8, al. 1, let. b, et le crédit-cadre visé à l'al. 2, let. a, de l'arrêté fédéral la du 15 décembre 2016⁴ concernant le budget pour l'année 2017, ainsi qu'entre le crédit-cadre visé à l'art. 7, al. 2, et les crédits d'engagement visés à l'art. 8, let. b, de l'arrêté fédéral la du 14 décembre 2017⁵ concernant le budget pour l'année 2018.

³ Les transferts de crédits ne doivent pas dépasser 5 % du montant du crédit concerné.

⁴ FF 2017 1093

⁵ FF 2018 695

**Art. 10 Prolongation de la durée de validité de crédits
d'engagement n'impliquant pas de hausse des moyens
financiers**

La durée de validité des arrêtés fédéraux suivants est modifiée comme suit:

- a. l'arrêté fédéral du 10 décembre 2009⁶ concernant le crédit-cadre de la Confédération pour la réalisation de la 1re étape de la 3e correction du Rhône (R3) pour la période de 2009 à 2014, qui avait été prorogé le 11 décembre 2014⁷ et le 14 décembre 2017⁸, est prolongé d'une année jusqu'au 31 décembre 2019;
- b. l'arrêté fédéral du 16 septembre 2014⁹ concernant les aides financières à l'accueil extrafamilial pour enfants, est prolongé d'une année jusqu'au 31 janvier 2020.

Art. 11 Plafonds des dépenses soumis au frein aux dépenses*Art. 11 ▼**Frein aux dépenses*

Les plafonds des dépenses suivants, dont le détail figure dans des listes spéciales, sont approuvés :

- a. Formation et recherche 23 916 000

Art. 12 Disposition finale

Le présent arrêté n'est pas sujet au référendum.

⁶ FF 2009 8299

⁷ FF 2015 1813

⁸ FF 2018 695

⁹ FF 2015 1281

Projet
du Conseil fédéral

du 22 août 2018

Propositions de la
Commission des finances
du Conseil national

du 9 novembre 2018

Adhésion au projet,
sauf observation.

Propositions de la
Commission des finances
du Conseil des Etats

du 15 novembre 2018

Adhésion au projet,
sauf observation.

Remarques

C 1

**Arrêté fédéral Ib
concernant le cadre financier
inscrit au budget 2019**

du ... décembre 2018

L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse,
vu les art. 126 et 167 de la Constitution¹,
vu le message du Conseil fédéral du 22 août 2018²,

arrête :

¹ RS 101

² Non publié dans la FF

**Art. 1 Cadre financier ainsi qu'objectifs,
paramètres et valeurs cibles relatifs aux
groupes de prestations**

Le cadre financier ainsi que les objectifs, les paramètres et les valeurs cibles visés à l'art. 29, al. 2, de la loi du 7 octobre 2005 sur les finances de la Confédération³ sont fixés pour les groupes de prestations cités à l'annexe 1.

**Art. 2 Conditions-cadres de l'utilisation des
crédits**

Les conditions-cadres de l'utilisation des crédits visées à l'art. 25, al. 3, de la loi du 13 décembre 2002 sur l'Assemblée fédérale⁴ sont fixées pour les enveloppes budgétaires mentionnées à l'annexe 2.

Art. 3 Disposition finale

Le présent arrêté n'est pas soumis au référendum.

³ RS 611.0

⁴ RS 171.10

Annexe 1 (art. 1)

**Cadre financier ainsi
qu'objectifs, paramètres et
valeurs cibles fixés pour les
groupes de prestations**

--	--

104 Chancellerie fédérale
GP1 : Soutien du Conseil fédéral et du
président de la Confédération
(Tome 2A, p. 18)

Majorité

Minorité

(Siegenthaler, Bendahan,
Brélaz, Egger, Gmür
Alois, Gschwind, Gysi,
Hadorn, Kiener Nellen,
Schneider Schüttel)

Nouvel objectif

selon CF

**Examen des commissions
extraparlémentaires :**

- Objectif :

la ChF examine le nombre des
commissions extraparlémentaires
sur la base des critères «utilité
avérée» et «subsidiarité prouvée
dans le faits»

- Paramètre :

Modification du nombre de
commissions par rapport à
l'année précédente (% , min.)

- Valeur-cible :

B 2019 : - 10

Majorité

Minorité

(Kiener Nellen, Bendahan,
Brélaz, Hadorn, Heim, Meyer
Mattea, Schneider Schüttel)

605 Administration fédérale des contributions
GP1 : Impôt fédéral direct, impôt anticipé, droit de
timbre et assistance administrative
(Tome 2B, p. 52)

**Perception de l'impôt anticipé et des droits de
timbre :**

- Objectif :

L'AFC assure la perception efficace de l'IA et des DT

- Paramètre :

Entreprises assujetties contrôlées sur place en matière
d'IA et de DT (nombre)

- Valeur-cible :

B 2019 : 1 100

Valeur-cible modifiée :

B 2019 : 2 200

Voir aussi arrêté
fédéral II.

Majorité

Minorité

(Kiener Nellen, Bendahan, Brélaz,
Hadorn, Heim, Meyer Mattea,
Schneider Schüttel)

605 Administration fédérale des contributions
GP2 : Taxe sur la valeur ajoutée
(Tome 2B, p. 53)

Perception de la taxe sur la valeur ajoutée :

- Objectif :

L'AFC assure la perception efficace de la TVA

- Paramètre :

Entreprises assujetties contrôlées sur place en
matière de TVA (nombre)

- Valeur-cible :

B 2019 : 8 800

Valeur-cible modifiée :

B 2019 : 17 600

Voir aussi arrêté
fédéral II.

614 Office fédéral du personnel
GP1 : Politique du personnel et politique de
prévoyance
(Tome 2B, p. 116)

Majorité

Minorité

(Gysi, Brélaz, Egger,
Gmür Alois, Gschwind,
Hadorn, Heim, Kiener
Nellen, Meyer Mattea,
Schneider Schüttel,
Siegenthaler, Weibel)

Nouvel objectif

selon CF

Evaluation du personnel :

- Objectif :
les évaluations garantissent, au
moyen de critères appropriés,
une répartition normale entre les
quatre échelons

- Paramètre :
Concrétisation d'une répartition
normale (en %)

- Valeur-cible :
B 2019 : 100

Voir aussi arrêté
fédéral II.

614 Office fédéral du personnel
GP2 : Services en matière de personnel
(Tome 2B, p. 117)

Consultation sociale du personnel :

- Objectif :

La CSPers traite tous les cas qui lui sont soumis et en assure le suivi jusqu'à ce qu'une solution soit trouvée

- Paramètre :

Taux de réinsertion obtenu grâce à la gestion de cas
(%, min.)

- Valeur-cible :

B 2019 : 60

Valeur-cible modifiée :

B 2019 : 70

Voir aussi arrêté
fédéral II.

708 Office fédéral de l'agriculture

GP1 : Politique agricole

(Tome 2B, p. 172)

Ressources vitales naturelles et écologie :

- Objectif :

Le secteur agricole se développe de manière durable
sur le plan écologique

- Paramètre :

Diminution, grâce au réexamen des substances
actives, des risques que les produits phytosanitaires
font courir aux organismes aquatiques (nombre, min.)

- Valeur-cible :

B 2019 : 15

Valeur-cible modifiée :

B 2019 : 18

Voir aussi partie
chiffrée, position
708/A200.0001.

Annexe 2 (art. 2)

Conditions-cadres de l'utilisation des crédits

Département A

Unité administrative B

Crédit budgétaire AXXX.XXXX

*Décisions concernant la spécification
et l'utilisation des crédits en vertu de l'art.
25, al. 3, LParl (RS 171.10).*

--	--

Projet
du Conseil fédéral

du 22 août 2018

Propositions de la
Commission des finances
du Conseil national

du 9 novembre 2018

Adhésion au projet,
sauf observation.

Propositions de la
Commission des finances
du Conseil des Etats

du 15 novembre 2018

Adhésion au projet,
sauf observation.

Remarques

D 1

Arrêté fédéral II concernant le plan financier pour les années 2020 à 2022

du ... décembre 2018

L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse,
vu les art. 126 et 167 de la Constitution ¹,
vu l'art. 143 de la loi du 13 décembre 2002 sur
l'Assemblée fédérale²,
vu l'art. 12, al. 2, de la loi fédérale du 6 octobre 2006
sur le fonds d'infrastructure³,
vu l'art. 4, al. 1, de la loi fédérale du 21 juin 2013 sur le
fonds de financement de l'infrastructure ferroviaire⁴,
vu le message du Conseil fédéral du 22 août 2018⁵,

arrête :

¹ RS 101

² RS 171.10

³ RS 725.13

⁴ RS 742.140

⁵ Non publié dans la FF

Art. 1 Plan financier 2020-2022

Il est pris acte du plan financier de la Confédération suisse pour les années 2020 à 2022.

Art. 2 Mandats visant à modifier le budget 2020 assorti d'un plan intégré des tâches et des finances 2021-2023

Les mandats suivants visant à modifier le plan financier sont confiés au Conseil fédéral :

--	--

AUTORITES ET TRIBUNAUX

101 Assemblée fédérale
A202.0102 Parlement
(Tome 2A, p. 11)

2020 : 47 730 000
2021 : 47 730 000
2022 : 47 730 000

Majorité

Minorité

(Kiener Nellen, Bendahan,
Brélaz, Gysi, Hadorn,
Meyer Mattea, Schneider
Schüttel)

a.
101 Assemblée fédérale
A202.0102 Parlement

2020 : 47 830 000
2021 : 47 830 000
2022 : 47 830 000

Voir aussi partie
chiffrée, position
101/A202.0102.

107 Tribunal pénal fédéral
A200.0001 Charges de fonctionnement
(enveloppe budgétaire)
(Tome 2A, p. 33)

2020 : 15 406 100
2021 : 15 306 100
2022 : 15 326 100

b.
107 Tribunal pénal fédéral
A200.0001 Charges de fonctionnement
(enveloppe budgétaire)

2020 : 13 591 300
2021 : 13 491 300
2022 : 13 511 300

Proposition commune
avec let. c.
Voir aussi partie
chiffrée, position
107/A200.0001.

107 Tribunal pénal fédéral
A200.0002 Charges de fonctionnement
(enveloppe budgétaire) Cour d'appel (nouveau)

2020 : -
2021 : -
2022 : -

c.
107 Tribunal pénal fédéral
A200.0002 Charges de fonctionnement
(enveloppe budgétaire) Cour d'appel (nouveau)

2020 : 2 814 800
2021 : 2 814 800
2022 : 2 814 800

Proposition
partiellement
commune avec let. b.
Voir aussi partie
chiffrée, position
107/A200.0002.

DEPARTEMENT FEDERAL DES AFFAIRES ETRANGERES

2. Département fédéral des affaires
étrangères
Charges
(Tome 2A, p. 63)

2020 : 3 165 076 200
2021 : 3 213 534 800
2022 : 3 281 767 500

Majorité

Minorité

(Keller Peter, Bigler, Frehner, Grin,
Grüter, Hausammann, Müller Thomas,
Nicolet, Pezzatti, Schwander, Sollberger,
Vitali)

d.

2 Département fédéral des affaires
étrangères
Charges

2020 : 3 053 538 800
2021 : 3 053 538 800
2022 : 3 053 538 800

Voir aussi partie
chiffrée, position
2/Charges.

DEPARTEMENT FEDERAL DE L'INTERIEUR

303 Bureau fédéral de l'égalité
entre femmes et hommes
A200.0001 Charges de fonctionnement
(enveloppe budgétaire)
(Tome 2A, p. 107)

2020 : 5 002 100
2021 : 5 019 400
2022 : 5 036 700

Majorité

Minorité II

(Meyer Mattea, Bendahan, Brélaz,
Gysi, Hadorn, Kiener Nellen,
Schneider Schüttel)

e.
303 Bureau fédéral de l'égalité
entre femmes et hommes
A200.0001 Charges de
fonctionnement (enveloppe
budgétaire)

2020 : 5 602 100
2021 : 5 619 400
2022 : 5 636 700

Voir aussi partie
chiffrée, position
303/A200.0001.

306 Office fédéral de la
culture
A231.0131 Musées,
collections, réseaux de tiers
(Tome 2A, p. 121)

2020 : 12 377 700
2021 : 12 505 100
2022 : 12 630 200

Majorité

Minorité

(Gschwind, Bendahan,
Brélaz, Egger, Gmür Alois,
Gysi, Hadorn, Kiener Nellen,
Meyer Mattea, Schneider
Schüttel, Siegenthaler,
Weibel)

f.

306 Office fédéral de la
culture
A231.0131 Musées,
collections, réseaux de tiers

2020 : 12 907 700
2021 : 13 035 100
2022 : 13 160 200

f.

306 Office fédéral de la
culture
A231.0131 Musées,
collections, réseaux de tiers

2020 : 12 907 700
2021 : 13 035 100
2022 : 13 160 200

Voir aussi partie
chiffrée, position
306/A231.0131.

318 Office fédéral des
assurances sociales
A200.0001 Charges de
fonctionnement
(enveloppe budgétaire)
(Tome 2A, p. 166)

2020 : 61 518 000
2021 : 61 374 500
2022 : 60 499 700

Majorité

Minorité

(Meyer Mattea, Bendahan,
Brélaz, Gysi, Hadorn, Kiener
Nellen, Schneider Schüttel)

g.
318 Office fédéral des
assurances sociales
A200.0001 Charges de
fonctionnement
(enveloppe budgétaire)

2020 : 63 318 000
2021 : 63 174 500
2022 : 62 299 700

Voir aussi partie
chiffrée, position
318/A200.0001.

DEPARTEMENT FEDERAL DE JUSTICE ET POLICE

420 Secrétariat d'état aux migrations
A231.0159 Mesures d'intégration des
étrangers
(Tome 2A, p. 238)

2020 : 275 967 500
2021 : 263 431 100
2022 : 237 364 600

Majorité

Minorité

(Grin, Frehner, Grüter, Hausammann,
Keller Peter, Nicolet, Schwander,
Sollberger)

h.
420 Secrétariat d'état aux migrations
A231.0159 Mesures d'intégration des
étrangers

2020 : 231 515 700
2021 : 231 515 700
2022 : 231 515 700

420 Secrétariat d'état aux
migrations
GP1 : asile et retour
(Band 2A, S. 236)

Majorité

Minorité

(Gmür Alois, Bendahan,
Brélaz, Egger, Gschwind,
Hadorn, Kiener Nellen,
Meyer Mattea, Schneider
Schüttel, Siegenthaler,
Weibel)

i.

i.

420 Secrétariat d'état aux
migrations
GP1 : asile et retour

420 Secrétariat d'état aux
migrations
GP1 : asile et retour

Nouvel objectif

selon CF

Retour :

- Objectif :
accord de coopération en matière
de migration avec l'Erythrée

- Paramètre :
Signature de l'accord (délai)

- Valeur-cible :
PF 2020 : 31.12.2020

DEPARTEMENT FEDERAL DE LA DEFENSE, DE LA PROTECTION DE LA POPULATION ET DES SPORTS

	Majorité	Minorité		
		(Frehner, Grüter, Keller Peter, Schwander, Sollberger)		
	j.	j.	j.	
504 Office fédéral du sport	504 Office fédéral du sport	504 Office fédéral du sport	504 Office fédéral du sport	
A231.0109 Manifestations	A231.0109 Manifestations	A231.0109 Manifestations	A231.0109 Manifestations	
sportives internationales	sportives internationales	sportives internationales	sportives internationales	
(Tome 2A, p. 281)				
2020 : 11 470 000	Un montant de 2 000 000 de	<i>selon CF</i>	Un montant de 2 000 000 de	Voir aussi let. k.,
2021 : 5 980 000	francs est inscrit au budget 2020		francs est inscrit au budget 2020	partie chiffrée,
2022 : 1 000 000	assorti d'un plan des tâches et		assorti d'un plan des tâches et	position
	des finances 2021-2023 pour		des finances 2021-2023 pour	504/A231.0109 et
	l'organisation des Championnats		l'organisation des Championnats	arrêté fédéral Ia,
	du monde de cyclisme 2020.		du monde de cyclisme 2020.	art. 8.

504 Office fédéral du sport
A231.0109 Manifestations
sportives internationales
(Tome 2A, p. 281)

2020 : 11 470 000
2021 : 5 980 000
2022 : 1 000 000

Majorité

Minorité

(Frehner, Grüter, Keller
Peter, Schwander,
Sollberger)

k.

504 Office fédéral du sport
A231.0109 Manifestations
sportives internationales

Un crédit d'engagement est
sollicité au plus tard dans le
cadre du budget 2023 assorti
d'un plan des tâches et des
finances 2024-2026 pour
l'organisation des Championnats
du monde de cyclisme 2024. Les
fonds nécessaires sont inscrits
aux budgets 2023 et 2024.

k.

504 Office fédéral du sport
A231.0109 Manifestations
sportives internationales

selon CF

k.

504 Office fédéral du sport
A231.0109 Manifestations sportives internationales

Un crédit d'engagement est
sollicité au plus tard dans le
cadre du budget 2023 assorti
d'un plan des tâches et des
finances 2024-2026 pour
l'organisation des Championnats
du monde de cyclisme 2024. Les
fonds nécessaires sont inscrits
aux budgets 2023 et 2024.

Voir aussi let. j.,
partie chiffrée,
position
504/A231.0109 et
arrêté fédéral Ia,
art. 8.

525 Défense
A200.0001 Charges de fonctionnement
(enveloppe budgétaire)
(Tome 2A, p. 301)

2020 : 4 602 589 000
2021 : 4 603 155 700
2022 : 4 599 643 000

Majorité

Minorité

(Bendahan, Brélaz, Gysi, Hadorn, Kiener
Nellen, Meyer Mattea, Schneider Schüttel)

I.

525 Défense
A200.0001 Charges de fonctionnement
(enveloppe budgétaire)

Réduire d'ici à 2022 de 500 000 000 de
francs.

DEPARTEMENT FEDERAL DES FINANCES

605 Administration fédérale des
contributions
GP1 : Impôt fédéral direct, impôt
anticipé, droit de timbre et assistance
administrative
(Tome 2B, p. 52)

**Perception de l'impôt anticipé et des droits de
timbre :**

- Objectif :

L'AFC assure la perception efficace de l'IA et des DT

- Paramètre :

Entreprises assujetties contrôlées sur place en matière
d'IA et de DT (nombre)

- Valeur-cible :

2020 : 1 200

2021 : 1 300

2022 : 1 400

Majorité

Minorité

(Kiener Nellen, Bendahan, Brélaz,
Hadorn, Heim, Meyer Mattea,
Schneider Schüttel)

m.

605 Administration fédérale des
contributions
GP1 : Impôt fédéral direct, impôt
anticipé, droit de timbre et assistance
administrative

Valeur-cible modifiée :

2020 : 2 400

2021 : 2 600

2022 : 2 800

Voir aussi arrêté
fédéral Ib.

605 Administration fédérale des
contributions

GP2 : Taxe sur la valeur ajoutée
(Tome 2B, p. 53)

Perception de la taxe sur la valeur ajoutée :

- Objectif :

L'AFC assure la perception efficace de la TVA

- Paramètre :

Entreprises assujetties contrôlées sur place en matière
de TVA (nombre)

- Valeur-cible :

2020 : 9 000

2021 : 9 200

2022 : 9 500

Majorité

Minorité

(Kiener Nellen, Bendahan, Brélaz,
Hadorn, Heim, Meyer Mattea,
Schneider Schüttel)

n.

605 Administration fédérale des
contributions

GP2 : Taxe sur la valeur ajoutée

Valeur-cible modifiée :

2020 : 18 000

2021 : 18 400

2022 : 19 000

Voir aussi arrêté
fédéral Ib.

606 Administration
fédérale des
douanes
A200.0001
Charges de
fonctionnement
(enveloppe
budgétaire)
(Tome 2B, p. 72)

2020 : 873 215 700
2021 : 871 486 600
2022 : 873 845 400

Majorité	Minorité I (Meyer Mattea, Bendahan, Brélaz, Hadorn, Heim, Kiener Nellen, Schneider Schüttel)	Minorité II (Gmür Alois, Bigler, Bourgeois, Egger, Meyer Mattea, Siegenthaler, Vitali, Weibel)	Majorité	Minorité (Hösli, Hegglin Peter, Levrat)
o.	o.	o.	o.	o.
606 Administration fédérale des douanes A200.0001 Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	606 Administration fédérale des douanes A200.0001 Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	606 Administration fédérale des douanes A200.0001 Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	606 Administration fédérale des douanes A200.0001 Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	606 Administration fédérale des douanes A200.0001 Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire)
2020 : 873 215 700 2021 : 871 486 600 2022 : 873 845 400	2020 : 878 847 700 2021 : 877 118 600 2022 : 879 477 400	2020 : 878 847 700 2021 : 877 118 600 2022 : 879 477 400 <i>selon CF</i>	2020 : 878 847 700 2021 : 877 118 600 2022 : 879 477 400	2020 : 878 847 700 2021 : 877 118 600 2022 : 879 477 400 <i>selon CF</i>

Majorité :
Pour Cgfr, avec
compensation sur les
départements pour les
charges de personnel.

Minorité I :
Pour AFD, sans
compensation sur les
charges de personnel.

Voir aussi partie chiffrée,
position 606/A200.0001.

611 Contrôle fédéral des finances
A200.0001 Charges de
fonctionnement
(enveloppe budgétaire)
(Tome 2B, p. 111)

2020 : 30 713 000
2021 : 31 737 300
2022 : 32 777 300

Majorité

Minorité

(Bigler, Bourgeois, Frehner, Gmür
Alois, Grin, Grüter, Keller Peter, Müller
Thomas, Nicolet, Pezzatti, Sollberger)

p.
611 Contrôle fédéral des finances
A200.0001 Charges de
fonctionnement
(enveloppe budgétaire)

2020 : 29 685 600
2021 : 30 713 000
2022 : 31 737 300

Voir aussi partie
chiffrée, position
611/A200.0001.

614 Office fédéral du
personnel
GP1 : Politique du personnel
et politique de prévoyance
(Tome 2B, p. 116)

Majorité

Minorité

(Gysi, Brélaz, Egger, Gmür
Alois, Gschwind, Hadorn, Heim,
Kiener Nellen, Meyer Mattea,
Schneider Schüttel,
Siegenthaler, Weibel)

q.
614 Office fédéral du
personnel
GP1 : Politique du personnel
et politique de prévoyance

q.
614 Office fédéral du
personnel
GP1 : Politique du personnel
et politique de prévoyance

Nouvel objectif
Evaluation du personnel :

selon CF

- Objectif :
les évaluations garantissent,
au moyen de critères
appropriés, une répartition
normale entre les quatre
échelons

- Paramètre :
Concrétisation d'une
répartition normale (en %)

- Valeur-cible :
2020 : 100
2021 : 100
2022 : 100

Voir aussi arrêté
fédéral Ib.

614 Office fédéral du personnel
GP2 : Services en matière de personnel
(Tome 2B, p. 117)

Consultation sociale du personnel :

- Objectif :

La CSPers traite tous les cas qui lui sont soumis et en assure le suivi jusqu'à ce qu'une solution soit trouvée

- Paramètre :

Taux de réinsertion obtenu grâce à la gestion de cas
(%, min.)

- Valeur-cible :

2020 : 60
2021 : 60
2022 : 60

r.

614 Office fédéral du personnel
GP2 : Services en matière de personnel

Valeur-cible modifiée :

2020 : 70
2021 : 70
2022 : 70

Voir aussi arrêté
fédéral Ib.

620 Office fédéral des constructions
et de la logistique
A200.0001 Charges de
fonctionnement (enveloppe
budgétaire)
(Tome 2B, p. 127)

2020 : 584 479 500

2021 : 589 844 400

2022 : 596 612 000

Majorité

Minorité

(Schwander, Frehner, Grin, Grüter,
Hausammann, Keller Peter, Müller
Thomas, Nicolet, Sollberger)

S.

620 Office fédéral des constructions
et de la logistique
A200.0001 Charges de
fonctionnement (enveloppe
budgétaire)

2020 : 580 479 500

2021 : 585 844 400

2022 : 592 612 000

Voir aussi partie
chiffrée, position
620/A200.0001.

DEPARTEMENT FEDERAL DE L'ECONOMIE, DE LA FORMATION ET DE LA RECHERCHE

	Majorité	Minorité	
		(Weibel, Bendahan, Brélaz, Egger, Gmür Alois, Gschwind, Gysi, Hadorn, Kiener Nellen, Meyer Mattea, Schneider Schüttel, Siegenthaler)	
	t.	t.	
735 Organe d'exécution du service civil	735 Organe d'exécution du service civil	735 Organe d'exécution du service civil	
A200.0001 Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	A200.0001 Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	A200.0001 Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	
(Tome 2B, p. 215)			
2020 : 41 669 600	2020 : 38 392 000	<i>selon CF</i>	
2021 : 41 869 300	2021 : 38 392 000		
2022 : 40 695 600	2022 : 37 000 000		
			Voir aussi partie chiffrée, position 735/A200.0001.

750 Secrétariat d'état
à la formation, à la
recherche et à l'innovation
A231.0272 Institutions
chargées d'encourager la
recherche
(Tome 2B, p. 228)

2020 : 1 134 376 500
2021 : 1 145 720 300
2022 : 1 157 177 500

Majorité

Minorité II

(Hausammann, Frehner, Grin,
Grüter, Keller Peter, Müller
Thomas, Nicolet, Schwander,
Sollberger)

u.
750 Secrétariat d'état
à la formation, à la
recherche et à l'innovation
A231.0272 Institutions
chargées d'encourager la
recherche

2020 : 1 005 981 500
2021 : 1 005 981 500
2022 : 1 005 981 500

Voir aussi partie
chiffrée, position
750/A231.0272.

DEPARTEMENT FEDERAL DE L'ENVIRONNEMENT, DES TRANSPORTS, DE L'ENERGIE ET DE LA COMMUNICATION

805 Office fédéral de
l'énergie
A200.0001 Charges de
fonctionnement (enveloppe
budgétaire)
(Tome 2B, p. 290)

2020 : 90 429 600
2021 : 89 553 800
2022 : 89 996 900

Majorité

Minorité

(Sollberger, Bigler, Frehner,
Grin, Grüter, Keller Peter,
Müller Thomas, Nicolet,
Pezzatti, Schwander)

v.

805 Office fédéral de
l'énergie
A200.0001 Charges de
fonctionnement (enveloppe
budgétaire)

2020 : 71 429 600
2021 : 70 553 800
2022 : 70 996 900

Voir aussi partie
chiffrée, position
805/A200.0001.

805 Office fédéral de
l'énergie
A236.0116 Programme
Bâtiments
(Tome 2B, p. 290)

2020 : 389 000 000
2021 : 382 333 400
2022 : 375 666 700

Majorité

Minorité

(Sollberger, Bigler, Frehner,
Grin, Grüter, Keller Peter,
Müller Thomas, Nicolet,
Pezzatti, Schwander)
w.

805 Office fédéral de
l'énergie
A236.0116 Programme
Bâtiments

2020 : 388 000 000
2021 : 381 333 400
2022 : 374 666 700

Voir aussi partie
chiffrée, position
805/A236.0116.

GROUPES DE COMPTES

Dépenses de personnel
(Tome 1, p. 39)

2020 : 5 915 298 900

2021 : 5 945 196 400

2022 : 5 995 129 600

Majorité

Minorité

(Grüter, Bigler, Frehner, Grin,
Hausammann, Keller Peter,
Müller Thomas, Nicolet,
Pezzatti, Schwander,
Sollberger)

x.

Dépenses de personnel

2020 : 5 865 298 900

2021 : 5 895 196 400

2022 : 5 945 129 600

Exclu: A+T, CDF.

Voir aussi partie
chiffrée, groupe de
comptes dépenses
de personnel.

Conseil et recherche sur
mandat
(Tome 1, p. 41)

2020 : 211 657 900
2021 : 209 187 000
2022 : 208 561 300

Majorité

Minorité

(Schwander, Fehner, Grin,
Grüter, Hausammann, Keller
Peter, Müller Thomas,
Nicolet, Sollberger)

y.
Conseil et recherche sur
mandat

2020 : 185 475 902
2021 : 185 475 902
2022 : 185 475 902

Exclu: A+T, CDF.
Voir aussi partie
chiffrée, groupe de
comptes Conseil et
recherche sur
mandat.

Majorité

Minorité

(Meyer Mattea, Bendahan,
Brélaz, Egger, Gmür Alois,
Gschwind, Gysi, Hadorn,
Kiener Nellen, Schneider
Schüttel, Siegenthaler,
Weibel)

z.

Charges de biens et serv. et
charges d'exploit.

z.

Charges de biens et serv. et
charges d'exploit.

Charges de biens et serv. et
charges d'exploit.
(Tome 1, p. 101)

2020 : 4 341 742 400

2021 : 4 354 838 600

2022 : 4 383 188 400

2020 : 4 281 167 800

2021 : 4 281 167 800

2022 : 4 281 167 800

selon CF

Exclu: A+T, CDF.
Voir aussi partie
chiffrée, groupe de
comptes Charges de
biens et serv. et
charges d'exploit.

Art. 3 Fonds pour les routes nationales et le trafic d'agglomération

Il est pris acte du plan financier du fonds pour les routes nationales et le trafic d'agglomération pour les années 2020 à 2022.

Art. 4 Fonds de financement de l'infrastructure ferroviaire

Il est pris acte du plan financier du fonds de financement de l'infrastructure ferroviaire pour les années 2020 à 2022.

Art. 5 Disposition finale

Le présent arrêté n'est pas soumis au référendum.